

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 janvier à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 06/01/2025

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Secrétaire de séance : PH. ARIES

Noms des conseillers	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
Philippe ARIES	X		
Eric FAUSSURIER	X		
Didier BRUNEL	X		
Marie-Agnès ACHAIANTRE	X		
Sébastien SOUTRENON		X	Magali Arnaud
Isabelle DURAND	X		
Marie-Claude FOREST	X		
Catherine BRUNETON		X	M.A. Achaintre
Catherine LIROLA		X	M.C. Forest
Marie-Christine FEUILLATRE	X		
Yves MEILLER		X	
Magali ARNAUD	X		
Christian PEILLON		X	Didier Brunel
Jean-Michel VALLOT	X		
Emmanuel MARILLIER	X		

- Approbation du compte rendu du 10 décembre 2024
Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

✚ Convention Immobilière Rhône-Alpes sortie et entretien containers poubelles

Le conseil municipal propose la reconduction de la convention avec Immobilière Rhône-Alpes sortie et entretien des conteneurs ordures ménagères au 01/01/2025 pour 2 ans.

✚ Délibération relative redevance performance systèmes assainissement collectif 2025

Cette redevance vise à appliquer davantage le principe pollueur/payeur et préleveur/payeur en vue d'améliorer les performances épuratoires des systèmes d'assainissement. Cette redevance est recouvrée auprès des communes ou leurs établissements publics compétents en matière de traitement des eaux usées.

Toutes les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de traitement des eaux usées et possédant à minima une station de traitement des eaux usées supérieure à 20 équivalents habitants (Eh) seront assujettis à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs.

Cette redevance constituera des charges pour les collectivités compétentes ; le législateur a prévu que leur contre-valeur puisse être répercutée sur les factures émises à partir de 2025.

C'est cette contre-valeur qui a été fixée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse que nous devons valider pour 2025.

Délibération Projet urbain partenarial (PUP) pour donner suite à refus de PC

Monsieur le maire expose la convention de projet urbain partenarial entre la commune de Roisey et un futur propriétaire.

La convention de projet urbain partenarial a pour objet une partie de la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune de Roisey est rendue nécessaire par le permis de construire sur le terrain situé 35, impasse des cerisiers 42520 ROISEY. L'autre partie étant prise en charge par le SIEL et la CCPR. Ces travaux seront exécutés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de ROISEY qui devra prendre en charge l'installation des réseaux télécommunications (1349€). La mairie n'est pas compétente pour l'eau potable, c'est la CCPR qui prendra les travaux à sa charge. Le pétitionnaire s'engage à commander les travaux de réalisation des équipements prévus dès l'acceptation du permis d'aménager et à les achever au plus tard dans un délai de 2 ans à la suite de ce permis.

Compte rendu des commissions et informations diverses :

Point syndicat des 3 rivières

Le syndicat a fixé les nouveaux tarifs de la taxe GEMAPI pour 2025 : ceux-ci vont doubler pour subvenir aux besoins de travaux à la suite de l'épisode du 17 octobre. Cela représente un coût de 9 000€ pour la commune.

Rencontre VAYRANA

L'association Vayrana sollicite la commune pour la mise à disposition gracieuse d'un emplacement relevant du domaine communal pour l'implantation de panneaux d'information sur le thème « Les chemins de l'eau ».

La commune propose de passer une convention avec l'association afin d'installer cette signalétique (2 panneaux informatifs) à 2 endroits patrimoniaux de la commune (Chavardet et Sagnemorte)

Secrétariat

Suite à la mise en place d'une formation (théorique/pratique) de « secrétaire de mairie » par le CDG et CNFPT la commune de Roisey, en alternance avec la commune de Malleval accueillera prochainement une stagiaire. Cette personne pourrait être opérationnelle courant 2025 et occuper un poste sur les 2 communes.

Travaux

Les demandes d'aides DSEC (catastrophes naturelles) ont été demandées. Le coût estimé des travaux est estimé à 70 000€.

SPL

Un point sera effectué sur la cantine suivant la demande de la SPL pour :

- Bilan qualité (complexité) et quantité des repas servis

Prochain conseil : 18 février 2025

Séance levée à 21h15